



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Système surveillance structurelle	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3017-18N001/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F3017-18N001	Date 2018-09-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-041-17457	
File No. - N° de dossier QCL-7-40281 (041)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-16	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Deblois, Vincent	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl041
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2712 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE MODIFICATION 001

Inclus dans la présente modification :

1. Prorogation de la date de fermeture de l'invitation.
2. Questions 1 à 17
3. Modifications au document d'invitation

1. Prorogation de la date de fermeture de l'invitation.

La date de fermeture de l'invitation passe du 24 septembre 2018 au **16 octobre 2018**.

2. Questions 1 à 17

Les deux premières questions concernent les délais de livraison:

Nous aimerions une clarification au sujet des dates clés reliées à cette invitation. Si nous lisons l'invitation correctement les dates clés sont les suivantes :

24 septembre, 2018: Fin de l'invitation à soumissionnaire à 14:00 heure de l'Est

? Octobre, 2018: Date anticipée de l'octroi du contrat

30 Octobre, 2018: Comme mentionné à l'article 7.4.1 de l'invitation, *Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 octobre 2018.*

? Octobre 2018 + 3 semaines = ? Novembre, 2018: Comme mentionné à l'article 7.4.1.1 de l'invitation, *1. L'entrepreneur doit fournir un calendrier de projet détaillé sous la forme d'un diagramme de Gantt » ou « diagramme à barres détaillé à l'autorité contractante et au responsable technique trois (3) semaines après l'attribution du contrat.*

? Octobre, 2018 + 4 semaines = ? Novembre/Décembre, 2018: Comme mentionné à l'Annexe "A", clause 1.1.b de l'invitation, *Les détails d'ingénierie préliminaires doivent être fournis au plus tard un mois après l'octroi du contrat.*

? Octobre, 2018 + 4 semaines = ? Novembre/Décembre, 2018: Comme mentionné à l'Annexe "A", clause 2.2.b de l'invitation, *Le système de base mesure les contraintes de la poutre-coque et les compare aux niveaux de référence préétablis, **valeurs qui seront fournies par la GCC dans les 4 semaines suivant l'octroi du contrat***

? Octobre, 2018 + 10 semaines = ? Décembre/Janvier, 2018/2019: Comme mentionné à l'Annexe "A", clause 2.4.d de l'invitation, *Les données relatives à l'état de charge et aux contraintes de la structure auxquelles les extensomètres doivent être reliés seront fournies par la **GCC dans les 10 semaines suivant l'octroi du contrat**, à partir des rétroactions de l'entrepreneur. Ces données doivent servir à l'entrepreneur pour étalonner le système fourni.*

QUESTION 1:

Puisque le processus d'invitation se termine le 24 septembre, il est possible d'assumer que le contrat sera octroyé quelque part en octobre 2018. Comme mentionné ci-haut, la GCC n'a pas à fournir une variété d'information importante avant 4 à 10 semaines suivant l'octroi du contrat, ce qui mène aux mois

de Novembre et Décembre 2018. En conséquence de ces longs délais par la GCC, peut-on réellement s'attendre à ce que le fournisseur atteigne ce qui est requis à l'article 7.4.1.1?

Nous aimerions des clarifications sur ces points.

RÉPONSE 1:

Les dates seront repoussées en conséquence de l'octroi du contrat afin de suivre les délais encourus pendant le processus d'affichage et, le cas échéant, imposés par la GCC. Si les informations critiques nécessaires à l'étalonnage et au démarrage des systèmes ne sont pas fournies en conséquence par la GCC, le contractant ne sera pas tenu responsable si les livrables impactés ne sont pas respectés.

QUESTION 2:

31 Décembre, 2018: Comment mentionné à l'article 1.3 b), *Tout le matériel doit être livré selon les modalités de l'invitation à soumissionner pour le navire sélectionné. Le premier navire pourrait être la NGCC DesGroseilliers dont des travaux à quai sont planifiés jusqu'en décembre 2018 à a base navale de la Garde côtière canadienne à Québec (Qc).*

À moins que le contrat ne soit issu au début Octobre, et, que la GCC ne fournisse toute la documentation technique au fournisseur quelques jours suivant l'octroi du contrat, est-ce raisonnable de réaliser une installation complète durant le mois de décembre 2018? Il serait peut-être mieux d'effectuer l'installation sur le NGCC DesGroseilliers au printemps 2019, prévue se terminer le 30 juin 2019. Êtes-vous d'accord?

RÉPONSE 2:

L'installation et le démarrage du système pourraient avoir lieu en avril / mai 2019 si les dates de livraison compromettaient la remise en service des navires au début du mois de décembre.

QUESTION 3:

SVP nous préciser si toutes les communications, soient écrites, orales et électroniques à recevoir par le fournisseur gagnant seront en anglais seulement, ou si le fournisseur doit s'attendre à avoir une capacité bilingue au cours de ce projet?

RÉPONSE 3:

Le gestionnaire sur place de l'entrepreneur doit parler Anglais OU Français.

QUESTION 4:

SVP préciser exactement quels items vous désirez recevoir dans les deux langues officielles du Canada. Des exemples de livrables anticipés pourraient inclure des guides d'utilisateurs, autre documents techniques, dessins, présentation d'écrans, documents d'ingénierie, matériel de formation, etc.

RÉPONSE 4:

Selon les spécifications Articles en anglais / français
2.1.i manuels et dessins
3.b manuels de produits
5.a procédures d'entretien recommandées

Les écrans d'affichage peuvent être en anglais ou en français
Matériels de formation, doivent être en anglais et en français
Documentation technique, peut être en anglais ou en français

QUESTION 5:

Est-ce que l'on s'attend à ce que l'équipe d'installation du fournisseur gagnant parle le Français et l'Anglais ou si seulement en Anglais serait acceptable?

RÉPONSE 5:

Le gestionnaire sur place de l'entrepreneur doit parler Anglais OU Français

QUESTION 6:

La clause 4.2 de l'invitation indique: *Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.*

Auriez-vous une ouverture d'accepter les soumissions de fournisseurs basés sur des termes DAP, et non DDP? Pour une compagnie d'exportation à l'extérieur du Canada, sans installation pour supporter l'importation, ces termes seraient appréciés.

RÉPONSE 6:

La clause 4.2 doit demeurer DDP destination.

QUESTION 7:

Annexe A, article 2.7 indique:

2.7 Installation et mise en service:

- a. *Le livrable doit comprendre les documents décrivant les résultats de tous les tests d'acceptation en usine menés avant la livraison du système. Ces tests devront aussi être approuvés par l'autorité technique de la Garde côtière canadienne avant livraison*

Peut-on savoir qui est l'autorité technique de la GCC?

RÉPONSE 7:

Cette information sera disponible suite à l'octroi du contrat.

QUESTION 8:

Combien de temps l'Autorité technique de la GCC nécessitera t'elle afin d'approuver les tests d'acceptation en usine pour que nous puissions procéder à l'expédition?

RÉPONSE 8:

L'AT aura 5 jours ouvrables après réception du rapport pour fournir des commentaires.

QUESTION 9:

Est-ce que le fournisseur devra attendre un rapport positif de la part de l'Autorité technique de la GCC avant de procéder à l'expédition et à l'installation du système sur le navire identifié?

RÉPONSE 9:

Oui

QUESTION 10:

Sous 2.7 Installation et mise en service:

b. Le livrable doit comprendre des services de soutien à l'installation sur place. Ces services sur place doivent comprendre, au moins, ceux d'un (1) ingénieur de soutien sur le terrain dès le début de l'installation et jusqu'à l'acceptation finale par GCC, après vérification du bon fonctionnement du système confirmé par l'AT.

Est-ce que l'ingénieur de Soutien sur le terrain doit être certifié par l'ordre des ingénieurs du Québec. Si non, est-ce qu'un ingénieur certifié par une autorité reconnue sous une autre juridiction serait acceptable?

RÉPONSE 10:

Oui

QUESTION 11:

Combien de temps anticipez-vous la présence sur le site de l'ingénieur? Il est difficile d'estimer le tout. Seriez-vous ouvert à une soumission basée sur au taux journalier?

RÉPONSE 11:

L'entrepreneur soumissionnera pour un total de 3 semaines continues sur le site.

QUESTION 12:

Accepteriez-vous une révision de la distribution des tâches entre le fournisseur et la GCC concernant l'installation du système. Ceci donnerait la possibilité au fournisseur de mieux garantir son offre et résulter en un système plus opérationnel pour la GCC.

RÉPONSE 12:

Tous les aspects de l'installation seront entrepris par l'entrepreneur. Les travaux peuvent être effectués par l'entrepreneur ou le sous-traitant.

QUESTION 13:

L'invitation indique *Besoins plus complexe de biens* Retenue d'impôt de 15 p. 100 – Agence du revenu du Canada si l'entrepreneur n'est pas un résident du Canada.

Est-ce valide pour l'installation et la mise en service pour un projet comme celui-là?

RÉPONSE 13:

Normalement oui. Il est de la responsabilité du fournisseur de collecter les taxes applicables. Le Canada paiera les taxes nécessaires le cas échéant.

QUESTION 14:

La Clause 2.2.1 de l'invitation indique que les soumissions peuvent être soumises électroniquement via Connexion postal, qui est un service fourni par la Société canadienne des Postes.

Puisque ce service est uniquement pour les entités ayant une adresse canadienne, accepteriez-vous une transmission électronique via un autre fournisseur autorisé.

RÉPONSE 14:

Le Canada n'a pas d'autre fournisseur autorisé pour les soumissions électroniques. Il n'est pas obligatoire de présenter votre soumission en format électronique via Epost Connect. Pour les entreprises n'ayant pas d'adresse canadienne, vous pouvez créer un compte en utilisant l'adresse suivante :

1550 D'Estimauville, Québec, Québec, Canada, G1J0C7

QUESTION 15:

À l'article 7.3.1, vous faites référence aux conditions générales – Besoins plus complexes de biens et sous les conditions générales supplémentaires vous mentionnez Réparation des navires, Achat de matériel et Logiciels sous licence. Les conditions générales semblent visées un approvisionnement typique de système incluant de l'ingénierie, des composantes, une petite installation et la mise en service. Mais les conditions supplémentaires de Réparation des navires et Achat de matériel semblent visées différemment et inclure davantage, ce qui nous semble au-delà du besoin de ce processus d'approvisionnement.

Et lorsque combine avec 7.11, Priorité des documents, où les conditions supplémentaires ont priorité sur les conditions générales, cela apporte plusieurs éléments au contrat qui nous semblent inutiles à cette entente et l'Annexe A – Énoncé des besoins. Sauf bien entendu si certaines exceptions sont clairement identifiées et mentionnées dans le document d'invitation.

Pouvez-vous expliquer davantage au sujet du choix des conditions et des priorités des documents, pour que ce soit plus clair sous quels termes nous offrons?

RÉPONSE 15 :

Les conditions 2030 et 1029 s'appliquent. Cependant, certaines clauses comprises dans les 1029 ne sont pas applicables. Voir Modification à cet effet.

Pour les autres clauses, elles ne s'appliquent qu'aux items qu'elles encadrent, ex : matériel et logiciels.

QUESTION 16:

Annexe B: Est-il requis de le compléter à la main et accompagner la soumission, ou si des formats similaires peuvent être intégrés. Qu'est qui doit être inclus sous l'item 2 (Livraison de tout le matériel du

système complet) versus items 3, 4 et 5. L'item 2 fait référence à la même chose que l'item 1, mais selon notre compréhension une livraison complète de tout le matériel du système inclus les items 3, 4 et 5.

SVP expliquer afin de nous faire comprendre la division des items.

RÉPONSE 16:

Toutes les sections de l'EDT doivent être suivies. Par conséquent, l'Annexe B doit être complétée.

QUESTION 17:

La Clause 1.3 de l'invitation indique; *La GCC désire acquérir un (1) système de surveillance structurelle afin de surveiller les contraintes de flexion de la poutre-coque pour un navire, ainsi que l'option d'acquérir deux systèmes supplémentaires pour deux autres navires.*

Est-ce que les autres navires optionnels à fournir par cette invitation sont de même grosseur que le NGCC Des Groseilliers? Si non, SVP fournir aux soumissionnaires les dimensions de ces navires afin que notre réponse rencontre davantage vos besoins. .

RÉPONSE 17:

Les deux options sont pour des navires du même âge, du même design, de la même taille et de la même classe.

3. Modifications au document d'invitation

SUPPRIMER

7.2 b) Tout le matériel doit être livré selon les modalités de l'invitation à soumissionner pour le navire sélectionné. Le premier navire pourrait être le NGCC DesGroseilliers dont des travaux à quai sont planifiés jusqu'en décembre 2018 à a base navale de la Garde côtière canadienne à Québec (Qc).

INSÉRER

7.2 b) Tout le matériel doit être livré selon les modalités de l'invitation à soumissionner pour le navire sélectionné. Le premier navire pourrait être le NGCC DesGroseilliers dont des travaux à quai sont planifiés en 2019 à a base navale de la Garde côtière canadienne à Québec (Qc).

SUPPRIMER

7.3.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires

- Réparation des navires (2010-08-16) 1029.
- 4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel
- 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence
- 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

INSÉRER

7.3.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires

- Réparation des navires (2010-08-16) 1029.
- 4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel
- 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence
- 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

Les articles suivants des conditions supplémentaires 1029 – Réparation des navires ne s'appliquent pas

- 07 - Droits de quai et de bassin et charges incidentes
- 09 - Navire désarmé
- 10 - Assurance

SUPPRIMER

7.4.1 Date de livraison A0011T

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 octobre 2018.

1. L'entrepreneur doit fournir un calendrier de projet détaillé sous la forme d'un *diagramme de Gantt* » ou « *diagramme à barres détaillé* à l'autorité contractante et au *responsable technique* deux (2) semaines après l'attribution du contrat. Ce calendrier doit mettre en évidence les échéances précises des étapes énumérées ci-dessous et de tous les éléments mentionnés à l'annexe C.

INSÉRER

7.4.1 Date de livraison A0011T

Tous les biens livrables doivent respecter l'échéancier qui sera mis en place suite à l'attribution du contrat.

1. L'entrepreneur doit fournir un calendrier de projet détaillé sous la forme d'un *diagramme de Gantt* » ou « *diagramme à barres détaillé* à l'autorité contractante et au *responsable technique* trois (3) semaines après l'attribution du contrat. Ce calendrier doit mettre en évidence les échéances précises des étapes énumérées ci-dessous et de tous les éléments mentionnés à l'annexe C.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES